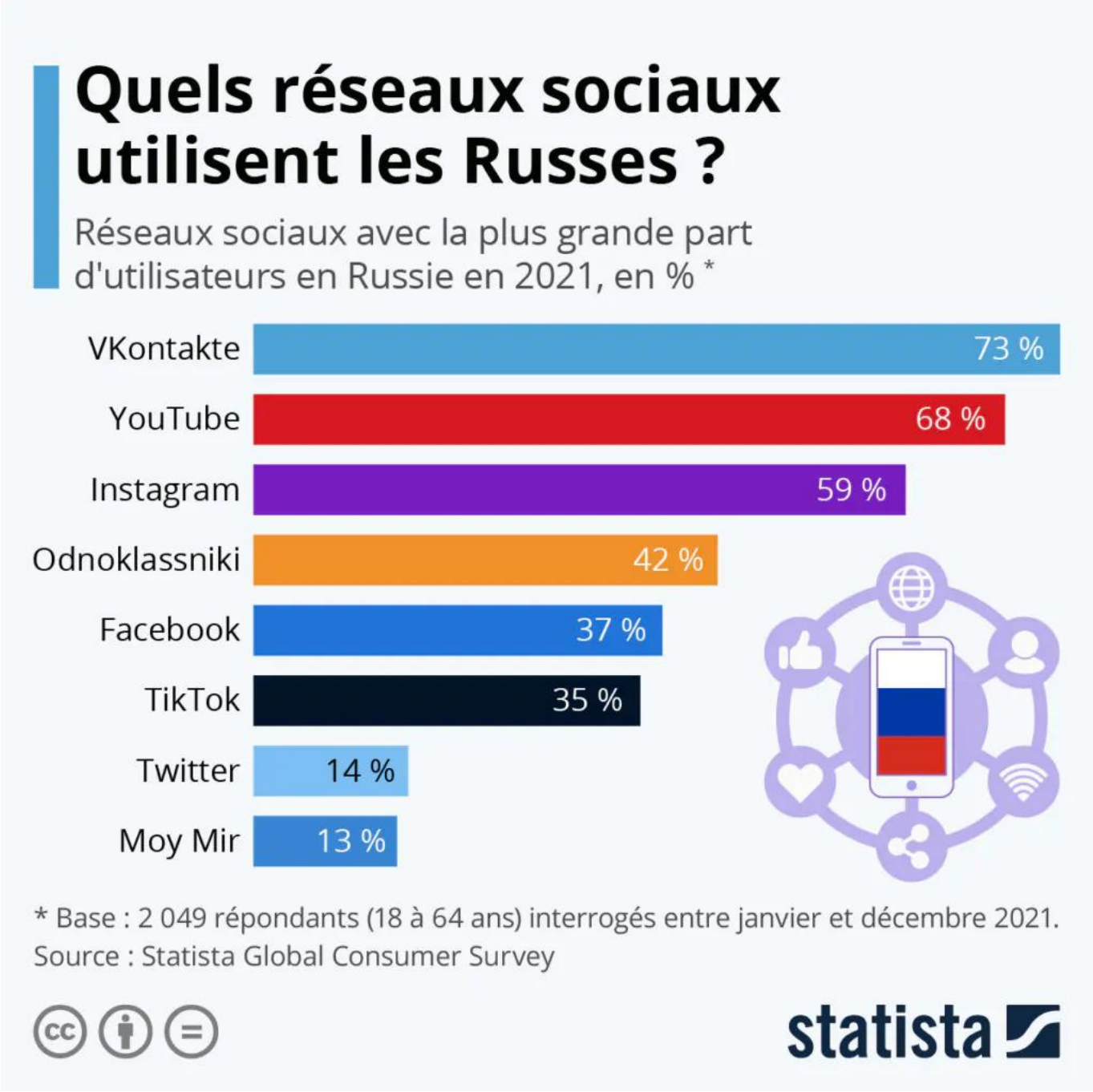
Ecrit par Echo du Mardi le 4 mars 2022

Quels réseaux sociaux sont les plus utilisés en Russie ?



Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 4 mars 2022

De nos jours, les réseaux sociaux sont devenus des médias d'information majeurs dans le monde. En temps de guerre notamment, les journalistes et les civils sur place peuvent informer le monde via ces canaux de diffusion. Dans le même temps, les réseaux sociaux représentent aussi un terrain fertile pour la bataille de l'information entre les belligérants, où s'affrontent manipulation des faits et désinformation.

Suite aux appels lancés pour limiter la diffusion de la propagande de guerre pro-Kremlin, plusieurs géants américains de la tech sont récemment intervenus. Des plateformes comme Facebook, YouTube, TikTok et Twitter ont ainsi bloqué ou restreint la portée de certains médias russes, en particulier Russia Today (RT) et Sputnik en Europe. L'équipe de cybersécurité du groupe Meta (Facebook, Instagram) a également annoncé avoir bloqué plusieurs comptes liés à des campagnes de désinformation.

Comme le montre ce graphique basé sur les enquêtes du Global Consumer Survey de Statista, même s'ils ont leurs propres applications, les Russes sont aussi plutôt actifs sur les réseaux sociaux occidentaux. Après le plus grand réseau social russe VKontakte (В Контакте), sur lequel environ 73 % des internautes interrogés sont inscrits, YouTube est la deuxième plateforme la plus populaire en Russie : 68 % indiquent l'utiliser de façon régulière. Les réseaux sociaux du groupe Meta, Instagram (59 %) et Facebook (37 %), ainsi que la plateforme chinoise TikTok (35 %), sont également très fréquentés par la population russe.

De Tristan Gaudiaut pour Statista

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !